



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CHEMINS SHOULDICE ET DES ÉRABLES : MODIFICATIONS À LA CIRCULATION DES CAMIONS, VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES-OUTILS

La Pêche, le 18 juillet 2019. La Municipalité de La Pêche souhaite informer la population, les organismes et entreprises situés sur son territoire qu'à partir du **lundi 22 juillet** prochain, la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sera strictement interdite sur tout le chemin Shouldice. Cette modification fait suite à l'adoption du [règlement 19-790](#) lors de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet dernier.

Par ailleurs, ces mêmes véhicules pourront, à compter de cette date, emprunter le chemin de la Beurrerie (à partir du chemin des Érables) pour rejoindre la route Principale (366 Ouest) ou le chemin des Érables plus au Nord, pour rejoindre la route 105 à Alcove (voir carte au verso).

Le chemin Shouldice s'est détérioré au cours des derniers mois et présente des enjeux de sécurité pour ses usagers. Le conseil analyse actuellement la possibilité de le réhabiliter. Les travaux pourraient débuter à l'automne 2019 et se poursuivre à l'été 2020.

Selon l'évolution de ces travaux, la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils pourra éventuellement reprendre sur le chemin Shouldice.

La modification de la signalisation routière est en cours et sera finalisée à la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement.

- 30 -

Source :

Direction générale
Municipalité de La Pêche

**Modification à la circulation des véhicules
lourds sur le territoire de La Pêche**

- Interdit / *Prohibited***
- Autorisé / *Permitted***

